

A l'ensemble des candidats

Objet

Marché n° 25 014 PNCAL

Aménagement de la salle polyvalente
de la future maison du Parc national des Calanques

Suivi par

Magali VEYRAT

Tél : 06 99 20 03 50

magali.veyrat@calanques-parcnational.fr

Date

Marseille, le 28/10/2025

Le Parc national des Calanques est actuellement en train de finaliser des travaux pour l'ouverture prochaine de sa première maison de parc à la Ciotat. La prestation attendue au titre de ce projet de marché est **la conception, la production et l'installation d'équipements modulables (assises et tables) pour aménager intérieurement la salle polyvalente de cette future maison de parc.**

A cette fin vous sont communiquées les pièces suivantes :

- Le cahier des clauses particulières (CCP)

Si ce projet vous intéresse, je vous demande de bien vouloir soumettre votre offre sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Votre offre doit être composée :

- des documents de candidature (DC1 et DC2 ou DUME, présentant a minima le nom, le statut, les coordonnées et le SIRET de la société, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années, ses moyens humains et les références de la société sur des prestations similaires)
- du montant forfaitaire en euros HT et TTC ainsi que du taux et du montant de la TVA,
- de votre mémoire technique précisant votre capacité à réaliser la prestation ; les CV (qualité, compétences, savoir-faire) de l'équipe envisagée pour la réalisation de la mission, vos références dans la réalisation de prestations similaires, le calendrier d'exécution de la prestation ; et une note détaillant votre compréhension de la mission et posant les bases d'une proposition d'aménagement (matériaux, achats ou fabrications sur mesure...).

Le délai de validité de l'offres est de 60 jours.

Les offres seront jugées **sur 100 points répartis comme suit :**

- **30% sur le prix en euros TTC** (ratio entre l'offre la moins onéreuse et celle des autres candidats. Le produit de ce ratio avec le coefficient de pondération donne la note du critère prix.)
- **40 % apprécié sur la base des CV (formation, compétences, expériences) des personnes pressenties pour l'exécution de la prestation, et de l'expérience** du prestataire dans l'exercice demandé,
- **20% apprécié sur la méthodologie et le concept proposé**, notamment son adéquation avec les besoins exprimés dans le CCTP,
- **10 % apprécié sur la base du calendrier d'exécution et des délais de réalisation** proposés dans le respect du cahier des charges.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande publique, l'acheteur peut négocier mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sans négociation. Les échanges peuvent se faire par voie électronique, seule l'offre de l'attributaire fait l'objet d'un nouvel acte d'engagement.

La date limite de réception des offres est fixée au 24 novembre à 18 heures.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise sous 8 jours ouvrés francs à partir de la demande du Parc national des Calanques :

- Les certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales (formulaire NOTI 2, attestation URSSAF et liasse 3666) ;
- Un extrait K ou un extrait Kbis ou un extrait D1 - Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.
- L'attestation d'assurance en Responsabilité civile en cours de validité.